

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2019/01/22-15

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 janvier 2019, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

DÉCIDE :

OBJET : Enquête Libqual - Règlement du tirage au sort et achat d'un ordinateur portable (lot n°1)

Le conseil d'administration approuve le principe de l'achat par le Service Commun de Documentation (SCD) du lot numéro 1, à savoir un ordinateur portable, afin de récompenser le lauréat ou la lauréate du tirage au sort faisant suite à l'enquête Libqual.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 22 janvier 2019


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

